



## Point sur la situation budgétaire 2024 du Département

Lors de la session des 13 et 14 juin 2024, l'Assemblée départementale a dressé le bilan financier de 2023 et examiné les propositions nouvelles pour réajuster le budget 2024. En effet, en raison de la conjoncture économique, de nombreux postes de recettes ont été impactés dans le budget départemental. Bilan des impacts financiers.

Les Droits de mutation à titre onéreux (DMTO) représentent une part importante du budget départemental. En 2023, les DMTO ont généré des recettes de 94,3M€. Face à la crise de l'immobilier (augmentation des taux d'intérêt, etc.), le Département a anticipé une baisse des recettes en 2024 à hauteur de 80 M€ au stade du budget primitif. Les effets de la crise étant plus important que prévu, le budget a été revu à la baisse de 10 M€, pour atteindre les 70M€ en 2024.

Il en est de même pour la ressource de fraction de TVA avec une perte potentielle de 5,2 M€.

La poursuite de la dégradation financière de la collectivité en lien avec la baisse des DMTO est constatée sur le premier trimestre 2024 et les ajustements sur la TVA.

Les différentes mesures décidées par l'Etat ont également impacté le budget : perte de la taxe foncière en 2021, augmentation du point d'indice, revalorisation du RSA.

Par conséquent, pour 2024, les ajustements proposés concernent principalement une baisse des dépenses d'investissement de 22,6M€ (possible par un report de travaux routiers, dans les collèges, etc.) et une augmentation des dépenses de fonctionnement de 10,5 M€, notamment due à l'augmentation des dépenses sociales (frais d'hébergement des personnes handicapées, APA, etc.).

Une analyse fine est en cours par les services pour identifier les travaux qui peuvent être reportés sans dégrader le service rendu au public.

Retrouvez toutes les actualités du Département sur www.loiret.fr/presse

**CONTACT** PRESSE